

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-108

<u>Objet</u>: Demande d'accréditation d'Université Côte d'Azur à délivrer le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (DE IBO).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche :

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 12 octobre 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation ;

Approuve la demande d'accréditation d'Université Côte d'Azur à délivrer le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (DE IBO) comme annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum: 21

Membres présents et représentés : 29

Fait à Nice, le 19 octobre 2023

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-108**TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE :13 novembre 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 13 novembre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661 GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2





Liberté Égalité Fraternité

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNIVERSITE COTE D'AZUR A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE (DE IBO)

I. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

L'UFR Médecine d'Université Côte d'Azur accueille l'école IBODE depuis 2018 dans ses locaux situés 28 Avenue de Valombrose à Nice.

Cette dernière s'inscrit au sein de l'Institut de Formation aux Professions Paramédicales (I.F.P.P) du CHU de Nice, qui se compose de cinq écoles : l'Institut de Formation Aide-Soignant (I.F.A.S), l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I), l'école des Infirmiers Anesthésistes Diplômés D'État (I.A.D.E), l'école des Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés D'État (I.B.O.D.E) et l'Institut de Formations Ambulanciers et Auxiliaires Ambulanciers (I.F.A). L'IFPP est certifié par le label Qualiopi depuis le 10 décembre 2021 (Certificat RN 0149).

L'École d'Infirmier(ère)s de Bloc Opératoire du CHU de NICE a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2018 et elle satisfait aux conditions d'agréement des écoles. Elle est, hébergée au sein de l'Institut d'Anatomie Normale (IAN) de l'UFR MEDECINE de Nice composé du centre de don du corps et de l'école de chirurgie.

L'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire confie à l'Université la présidence du jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (Cf. Art.33), l'université délivrant aux candidats du présent arrêté une attestation de réussite à la formation (Cf. Art. 35).



STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'Institut de Formation aux Professions Paramédicales (I.F.P.P) qui se compose de cinq écoles intégrant l'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'État (I.B.O.D.E) est de statut public car il est adossé au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

II. UNIVERSITE ET UFR EN CO ACCREDITATION (le cas échéant)

La formation IBODE au CHU de Nice est réalisée en étroite collaboration avec l'UFR MEDECINE :

L'Institut d'Anatomie Normale dirigée par le Professeur Nicolas BRONSARD depuis juin 2017 est la passerelle entre les étudiants de l'UFR et l'accès concret à l'anatomie (dissections, cours au tableau noir et à des dissections plus spécialisées en petits groupes dans le cadre de l'UE master anatomie, transmission en temps réel des images de dissection de la zone étudiée pour mettre en parallèle théorie et pratique, communication constante entre laboratoire et Amphithéâtre, évaluation en temps réel par des questions vérifiant l'acquisition des connaissances). Une fois le cours-dissection terminé, les moniteurs restent présents pour répondre aux questions des étudiants et leur apprendre des gestes simples comme les différents points de suture. Ainsi les étudiants peuvent bénéficier d'un contact concret et précoce avec l'anatomie du corps humain accompagné d'une perfection de certains gestes.

III. <u>ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE</u> STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'école IBODE du CHU de Nice est placée sous la responsabilité de la Coordonnatrice Générale de l'IFPP qui au titre de cette mission a bénéficié d'un agrément de directeur.

Elle est assisté dans sa fonction de directeur d'IBODE par un conseiller scientifique Professeur des Universités, le Pr BRONSARD. Le Président du jury du DEIBO nommé par le président de l'université est Pr. AZOULAY. L'école IBODE a été créée en 2018 et bénéficie d'un agrément régional délivré le 21 décembre 2020 <u>autorisant un quota à 30 élèves</u>. (Cf. Annexe I-2020-Arrêté_agrément pour 30 élèves)

Les locaux de l'UFR Médecine (Campus Pasteur), le matériel pédagogique, certains personnels (interventions ponctuelles techniques et logistiques) sont mis à disposition de l'école IBODE par voie de convention financière contractualisée avec le CHU de Nice. (Cf Annexe. III-avenant convention financière_IBODE_T20850_signé), cette dernière est en cours de renouvellement.

L'équipe administrative et pédagogique de l'école est composée de personnels permanents du CHU de Nice tous titulaires de la FPH. Au-delà des interventions pédagogiques des formateurs, les enseignements sont assurés par des professionnels médicaux, paramédicaux et autres, relevant de statut public et privé.



Organigramme (Cf. Annexe II Organigramme IFPP)

L'organisme gestionnaire :

Centre Hospitalier Universitaire de Nice créé en 1992, Établissement Public de Santé sis 4, avenue Reine Victoria - CS 91 179 - 06 003 Nice.

https://www.chu-nice.fr/professionnels-etudiants/ecoles-et-instituts-de-formation/infirmier-de-bloc-operatoire

N° SIRET: 26060070500040

Code APE: 8610Z2

N° d'enregistrement préfectoral 9306P004306 Responsable habilité de l'organisme gestionnaire BOURRET Rodolphe- Directeur Général

IV. <u>JUSTIFICATION DE LA DEMANDE / ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX /CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS</u>

Afin de répondre aux exigences sociales et de développer le potentiel créatif des professionnels de santé, la finalité du projet de l'école IBODE est de favoriser une cohérence entre :

- les valeurs institutionnelles de l'IFPP et celles de l'Université,
- les valeurs des étudiants,
- les valeurs professionnelles.

Le Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire est une formation diplômante, qui confère le grade de Master. Il vise à favoriser l'émergence d'un infirmier de bloc opératoire compétent, affirmé, épanoui, communicatif et créatif, autonome et réflexif, capable :

- D'exercer sa profession dans un système de santé en mutation dans les différents secteurs d'activité,
- De s'adapter à l'évolution des soins,
- D'assumer sa responsabilité professionnelle,
- D'élaborer son projet professionnel,
- De participer à la reconnaissance de la profession en collaborant à la recherche en soins infirmiers.

Des cours sont actuellement déjà mutualisés avec d'autres formations telle que la formation IADE et de sages-femmes.

Il est envisagé que le Diplôme Universitaire d'Hygiène Hospitalière et écologie microbienne puisse être suivi en parallèle au cursus d'IBODE, ce qui permettrait aux étudiants d'accéder aux contenus de ce DU au cours de la formation préparatoire au DE IBO.

V. MODALITES DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITE - ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

L'ensemble de la réglementation relative à la gouvernance des écoles IBO est spécifié par un arrêté, du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022, précise que jusqu'à l'installation de :



- L'instance compétente pour les orientations générales de chaque école de formation (ICOGE) Et de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants,
- Le conseil technique, tel que prévu dans l'arrêté du 22 octobre 2001 (Cf. Annexe II-b Arrêté CT-Ecole-IBODE).

Exerce les compétences définies aux articles 14, 18, 21, 26, 28, 32, 35 et 40. » et se substitue à l'ICOGE, dans l'attente de précision réglementaire.

Par ailleurs, du fait de l'universitarisation de la filière IBODE, l'école intégrera la dynamique du département des études paramédicales (DEP) de l'UFR Médecine de Nice.

ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION CONDUISANT À LA CERTIFICATION

Parallèlement au fonctionnement de l'école, la réglementation (Cf. Art 26 – II) a prévu « une gouvernance pédagogique » en matière d'évaluation et de certification. (Cf. III-Instances et instances IBODE-2022)

✓ L'évaluation (Cf. IV-évaluation-jury)

En effet, le jury semestriel (Cf. Annexe III-b-Représentant UCA Jury semestriel IBODE) S1 à S3 a pour rôle de valider les unités d'enseignement et l'attribution des crédits. Ce jury, présidé par le directeur de l'école, est composé :

- Du président de l'université ou son représentant ;
- Du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical ;
- Du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat;
- D'un ou de plusieurs formateurs référents des étudiants infirmiers de bloc opératoire;
- D'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage.

✓ La diplomation

La présentation au jury du diplôme d'Etat d'IBODE est subordonnée aux conditions suivantes (Cf. Art 31), soit avoir :

- Obtenu les 90 ECTS des trois premiers semestres de formation,
- Effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 4,
- Cumulé moins de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation.

La délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (Cf. Art.33) et du grade Master est assurée par le jury du DE IBODE. Celui-ci et son président sont nommés par le président de l'université. La composition est la suivante :

- 1) Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé;
- 2) Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation ;
- 3) Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
- 4) Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;
- 5) Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
- 6) Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;



7) Un chirurgien participant à la formation des étudiants.

L'article 30 prévoit que le jury se détermine au regard de l'ensemble du dossier de l'étudiant comprenant notamment la fiche récapitulative « Validation de l'acquisition des compétences ».

Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année. Le jury peut siéger au titre de plusieurs sessions de formation.

L'instance ne peut siéger que si au moins la majorité de ses membres est présente.

VI. <u>SPECIFICITES DU PROJET PEDAGOGIQUE¹/ APPORTS UNIVERSITAIRES</u>

/MUTUALISATIONS AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTE (Cf. Annexe V projet pédagogique IBODE 2022)

Réglementairement l'Article D. 636-83 du code de la santé publiques stipule : « La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire vise à l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'infirmier de bloc opératoire ainsi qu'à la maîtrise des attendus pédagogiques correspondant au grade universitaire délivré. »

L'école IBODE assure donc :

- la formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage,
- la formation professionnelle continue ;
- la validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (cf. Arrêté du 24 février 2014).

Le projet pédagogique (Cf. Annexe V Projet Pédagogique IBODE-2022) formalise la mise en œuvre du programme de formation, décline les orientations de contenus et des méthodes pédagogiques ainsi que l'organisation dans le temps.

Les enseignements sont répartis en 5 blocs de compétences comportant au total les de 9 compétences IBODE et 10 Unités d'Enseignement. Ils sont dispensés par des professionnels experts dans les 10 unités d'enseignement théoriques concernées :

- Chirurgiens
- IBODE et IBODE cadre de santé
- Coordonnateur des soins
- Infirmiers en Pratiques Avancées IPA
- Médecins Anesthésistes-Réanimateurs et IADE
- Médecins et infirmiers hygiénistes
- Manipulateurs en radiologie
- Biologistes
- Pharmaciens
- Ingénieurs biomédicaux et techniciens



- Médecin légiste
- Psychosociologue
- Cadre pédagogique
- Laboratoire
- Directeur d'hôpital
- Juristes

Pour chacune des UE, un référent Universitaire est nommé. (Cf. X- Enseignants-cours-UE-)

L'efficacité du dispositif de formation des EIBO est renforcée par la mutualisation d'enseignements socles à l'universitarisation des formations paramédicales et chirurgicales. En effet, des cours sont organisés de manière commune avec les filières d'Infirmier Anesthésiste, d'Infirmier de Pratique Avancée, de Sage-Femme, de Masseur-Kinésithérapeute et de Licence avec option Accès Santé.

On peut noter des interactions avec l'Institut d'Anatomie Normale, la formation des infirmiers en pratique avancée ainsi qu'une mutualisation avec le DU d'Hygiène hospitalière et écologie microbienne. Il faut noter que de fait une part calculée à 44% de la formation est assurée par des universitaires : Professeur d'Université, Maitres de conférences Universitaires, Enseignants chercheurs, chefs de clinique assistant et Infirmiers Hospitalo Universitaires nommés depuis deux ans (Cf. Annexe VII Enseignements Universitaire).

L'interprofessionnalité est entretenue également par le renforcement de la simulation avec les acteurs des sites interventionnels : IADE, MAR, Chirurgiens, Internes. Elle est proposée sous forme de plusieurs séances au cours des 2 années de formation.

L'utilisation de la plateforme de l'Université Numérique en Santé et en Sport (UNESS) permet le développement d'une formation hybridée, grâce à un nombre de tablettes dédiées correspondant au quota d'étudiants.

La participation active de l'apprenant est organisée autour de l'alternance intégrative entre enseignement théorique et enseignement clinique. La formation est professionnalisante, elle ancre ses principes aux savoirs fondamentaux et sur l'exploitation de l'expérience professionnelle des étudiants.

PROJET PEDAGOGIQUE (Cf. Annexe V projet pédagogique IBODE 2023)

- 1 LES DIFFERENTES VOIES D'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE
 - 1.1 Orientation de la formation
 - 1.2 Disciplines et compétences
 - 1.3 Législation :
- 2 CONCEPTIONS PEDAGOGIQUES et VALEURS PROFESSIONNELLES
 - 2.2 Objectifs globaux de la formation
 - 2.3 La Finalité de la formation
 - 2.3.1 Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
 - 2.3.2 Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours



d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

- 2.3.3 Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés.
- 2.3.4 Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et associés
- 2.3.5 Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques
- 2.4 Principes

3 L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

- 3.1 Formation professionnelle par alternance
- 3.2 L'enseignement théorique : Blocs de compétences
- 3.3 L'enseignement clinique
- 3.4 Organisation des stages :
 - 3.4.1 Encadrement en stage :
 - 3.4.2 Exploitation de stage :
- 3.5 Modalités d'évaluation
 - 3.5.1 Évaluation des Unités d'enseignements UE :
 - 3.5.2 Évaluation des stages :
- 3.6 Diplôme d'État Infirmier de Bloc Opératoire
- 4 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE, DE LA SIMULATION ET DES PRATIQUES INNOVANTES
 - 4.1 Les plateformes dédiées
 - 4.2 Les accès logiciels et outils de communication à distance
 - 4.3 Les ressources bibliographiques numérique
 - 4.4 La simulation : Histoire et évolution de la formation de l'infirmier de bloc opératoire
- 5 CONTEXTE DE L'OFFRE DE SOINS.
- 5.1 Stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les financeurs ou l'employeur concerné
- 6 CONTEXTE DE L'OFFRE DE FORMATION TERRITORIALE ET LOCALE
 - 6.1 L'équipe pédagogique et administrative de l'IFPP
 - 6.2 Organigramme de l'école D'IBODE (unité de l'IFPP)
 - 6.3 Organigramme de l'institut d'anatomie normale
 - 6.4 Listes des référents de l'école IBO
 - 6.5 Les étudiants IBODE
 - 6.5.1 Test de positionnement à l'entrée de la formation
 - 6.6 Stratégie d'accueil, d'intégration et d'accompagnement d'étudiant en situation de handicap
 - 6.6.1 Le référent handicap et ses missions
 - 6.6.2 Processus de suivi d'étudiant en situation de handicap
 - 6.7 Individualisation de parcours et stratégie de prévention de rupture
 - 6.7.1 Information éclairée



- 6.7.2 Les outils pédagogiques
- 6.7.3 L'accueil
- 6.7.4 La collaboration des maitres de stage et tuteurs/équipe pédagogique
- 6.7.5 Le suivi individualisé
- 6.7.6 Des ressources institutionnelles d'aide individuelle

7 GESTION DE LA QUALITE

- 7.1 Les indicateurs d'évaluation de réalisation du projet pédagogique
- 7.2 Evaluation de la formation par les étudiants :
 - 7.2.1 Evaluation globale
 - 7.2.2 Evaluation des stages
- 7.3 Le processus de traitement des réclamations
- 7.4 L'amélioration continue et le plan d'action
- 8 ANNEXES
 - VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS EN 2023, POSSIBILITES D'EVOLUTION DANS LES 5 ANS A VENIR EN LIEN AVEC L'ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Conformément à l'Arrêté n°2020 - 454 portant modification de l'arrêté 2018-388 du 8 juin 2018, le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est fixée à 30. La rentrée aura lieu la seconde semaine de septembre 2023.

Perspective:

La capacité structurelle d'accueil ne permet pas d'envisager une évolution significative du quota.

A terme, (projet en cours au sein d'Université Côte d'Azur), l'école IBODE devrait rejoindre le site Universitaire de Saint Jean d'Angely au sein du Campus santé avec les autres filières infirmières de spécialité, comme les IPA.

A ce jour le quota n'est pas atteint tenant compte du nombre important de report et d'un épuisement des listes complémentaires des écoles au niveau national.

VIII. MOYENS AFFECTES A LA FORMATION EN LIEN AVEC ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Financiers:

Le tarif de la formation est fixé pour l'année 2023 comme suit :

 8 500 €/an (formation continue /formation initiale). Les tarifs ont été validés par la Direction Générale du CHU de Nice.



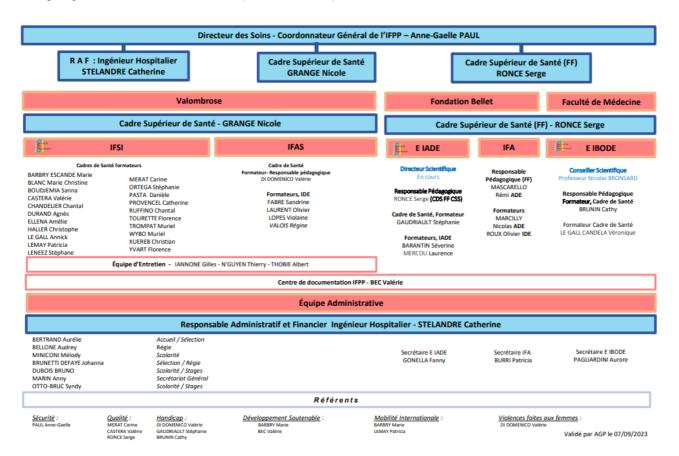
243 €/an représentent les droits d'inscription universitaires (montant fixé par arrêté ministériel) + CVEC
 à payer au CROUS (montant défini chaque année : 100 € en 2023)

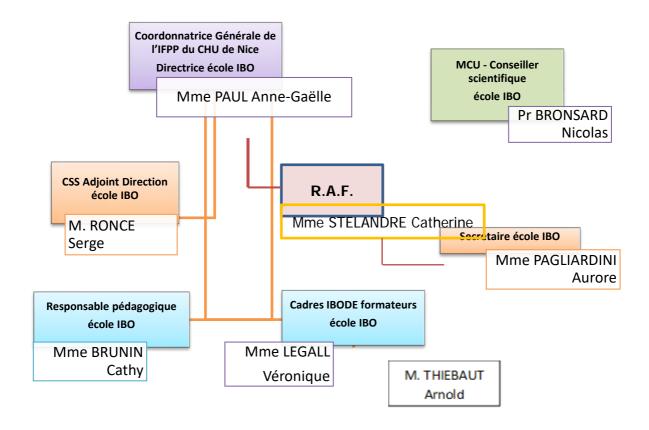
Humains:

Effectifs du CHU de Nice

LIBELLE CR	CODE	LIBELLE UF	LIBELLE EMPLOI	TDE
ECOLES	1104	ECOLE IBODE	CADRE DE SANTE	2,00
ECOLES	1104	ECOLE IBODE	CADRE SUP DE SANTE	0,30
ECOLES	1104	ECOLE IBODE	DIRECTEUR D'ECOLE	0,20
ECOLES	1104	ECOLE IBODE	IBODE	0,50
ECOLES	1104	ECOLE IBODE	INGENIEUR HOSPITALIER	0,10

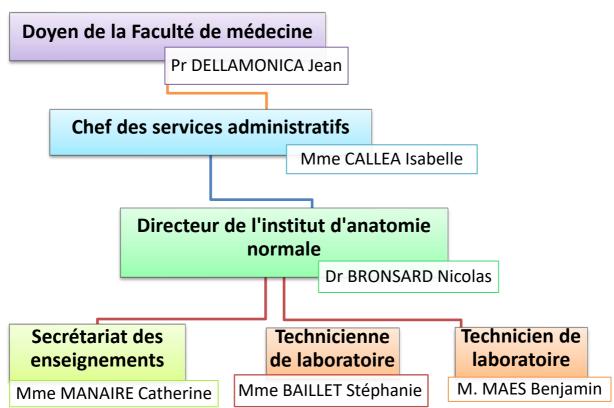
Organigramme de l'école D'IBODE (unité de l'IFPP)





Organigramme UFR MEDECINE - Institut d'Anatomie Normale :





Liste des référents de l'école IBO :

Handicap:

Mme BRUNIN Cathy

Développement durable :

M. GOBERT Jordan

Sécurité faculté :

M. CERRUTI Xavier

Violences faites aux femmes :

Mme DI DOMENICO Valérie

Qualité:

M. RONCE

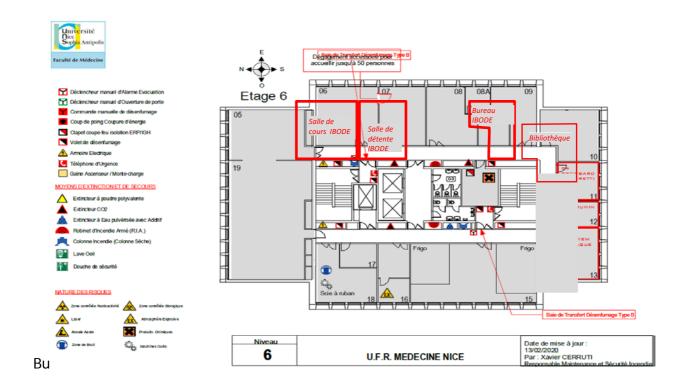
Mobilité internationale :

M. TROMPAT



Locaux

La convention détaille l'ensemble des moyens humains, financiers et en matière de locaux, l'école d'IBODE est hébergée au sein de du campus pasteur – UFR Médecine.



IX. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Directrice de l'École IBODE : A.G. PAUL FF Cadre supérieur de Santé : S. RONCE

Responsable pédagogique de la formation IBODE : C. BRUNIN Cadre de Santé IBODE

Conseiller scientifique: Pr N. BRONSARD (PU-PH)

X. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

 ${\sf CV}$ et Liste des publications (Cf. Annexes VIII-Fiche de poste et ${\sf IX_CV}$)

X-a Les formateurs permanents

Madame Cathy BRUNIN



- o Infirmière de Bloc Opératoire diplômée en 2006
- o Inscrite à l'Ordre National des Infirmières sous le numéro 2231912, elle est également
- o Diplômée Cadre de Santé (2014)
- o MASTER 2 MAE (Management et Administration des Entreprises) (2014), spécialité EESS (Encadrement des Établissements de la Santé et du Social).
- Exerce la fonction de responsable pédagogique de l'école d'IBODE.
- Madame Véronique LE GALL-CANDELA
 - o Infirmière de Bloc Opératoire diplômée en 2005
 - o Inscrite à l'Ordre Nationale des Infirmières sous le numéro 2111100
 - o Diplômée Cadre de Santé (2012)
 - o MASTER 2 PESAP (Prévention Éducation à la Santé Activité Sportive) (2012)
- Monsieur Arnold THIEBAUT
 - o Infirmière de Bloc Opératoire diplômée en 2005
 - o Diplômée Cadre de Santé (2019)
 - MASTER 2 Pilotage des Organisations en santé 2021 (Master 1 sciences de l'éducation 2019)

X-b Les référents d'UE (Cf. Annexe X-référent UE-Master-Ibode-2023)

Numéro d'UE	Nom de l'UE	Semestre d'enseignements	Referent
UE 1	Sciences infirmières et bloc opératoire	1 - 2	Pr CLUZEAU
UE 2	Sciences médico-chirurgicales	1 – 2 - 3	Pr BRONSARD
UE 3	Techniques complexes d'assistance de chirurgie	3 - 4	Pr BRONSARD
UE 4	Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire	1 - 2	Pr BAQUE
UE 5	Prévention et gestion de risques	1 - 2	Pr. CARLES
UE 6	Formation, tutorat et développement des compétences	3	Dr MASSALOU
UE 7	Recherche	2 - 3	Pr DELLAMONICA
UE 8	Langue vivante : anglais	1-2-3-4	Mme LANDI
UE 9	Mémoire	4	Dr MASSALOU
UE 10	Analyse de pratiques professionnelles	2 - 4	Pr CAMUZARD
UE 11	Optionnel : hygiene	2	Pr CARLES
UE 12	STAGE	1-2-3-4	Pr BRONSARD



X-c Les référents des enseignements (Cf. Annexe VII-Enseignements Universitaires)

UE 1 Pr. CLUZEAU

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
	1	Raisonnement clinique
	1	Santé et soins infirmiers : concepts centraux
	1	Anthropologie : représentation du bloc opératoire, atteinte chirurgicale du corps, impact des croyances et des cultures
Thierry MIRA et	1	Psychologie de la douleur, du stress, de la souffrance, de la peur
Laurence CASTELLO (IPA)	1	Psychologie, sociologie et anthropologie de la mort
Alain PERCIVALLE	1	Répercussions psychologiques de l'intervention chirurgicale sur la personne opérée : chirurgie conventionnelle et ambulatoire
	1	Communication adaptée à la personne opérée (culture, âge, handicap, types d'intervention,)
	1	Technique de communication en univers fermé et à hauts risques

UE 2 Pr BRONSARD

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
Pr BAQUE et Pr BRONSARD avec Dr HEKAYEM et les moniteurs d'anatomie	2	Anatomie: - Anatomie descriptive et topographique du corps humain - Description des régions anatomiques de l'ensemble du corps humain en lien avec les techniques chirurgicales
Dr SEDAT	2	Imagerie médicale : – Les grands principes de l'imagerie médicale – Repères anatomiques en imagerie médicale
cf. responsable DU plaie et cicatrisation Pr CAMUZARD	2	Peau et cicatrisation : - Physiologie de la peau - Plaie et cicatrisation : la peau, les facteurs biochimiques intervenant dans la cicatrisation, les mécanismes physiologiques de la cicatrisation : - La cicatrisation dirigée, - La cicatrisation pathologique : les facteurs jouant un rôle dans le retard de cicatrisation, les épidermolyses - Les différentes méthodes d'évaluation des plaies
Dr APPERT FLORY	2	Hémostase : – Physiologie de l'hémostase, les méthodes d'hémostase



1		Egalité Fraternité CUIE D'AZUR
Dr MICICOI Grégoire	2	Fracture : — Généralités, physiologie de l'ossification, principes de consolidation, mise en place d'une immobilisation
Dr JACQUEMIN Guillaume	2	Les mécanismes physiologiques hémodynamiques – Régulation de la volémie – Physiologie cardiaque et vasculaire
	2	Les répercussions physiologiques liées aux processus chirurgicaux et aux différents temps opératoires
Abdominal : Dr MASSALOU, Dr AUGENE, Dr BEN	2	Les principales voies d'abord chirurgicales
AMOR, Dr, Florent ALCARAZ Vasculaire : Dr LARREYRE Gynécologie :, Dr GAUCI Sénologie : Dr	2	Les principes des interventions principales (y compris en carcinologie) en chirurgie abdominale et vasculaire en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique en neurochirurgie, en chirurgie ORL, OPH, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire (y compris principes de réduction)
GOSSET Urologie : Dr BARTHE Neurochiruirgie : Pr	2	Les différentes voies d'abord et repères anatomiques pour les installations, actes chirurgicaux, drainages
LONJON, Dr ALMAIRAC, Dr LEPLUS ORL: Dr DANDREA, Dr VANDERSTEEN, Pr BOZEC, OPH: Dr MARTEL Cardiologie: Dr LOPEZ Thorax: Dr COHEN Dr, Florent ALCARAZ Ostéo-articulaire: Dr MICICOI, Dr MONIN, Dr GAUCI, Pr BRONSARD, Pr CAMUZARD	2	Les temps opératoires des interventions en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, en chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique, en neurochirurgie et en chirurgie ORL, OPH, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire
	2	Les risques et complications des interventions chirurgicales en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire chez l'adulte
	2	Les spécificités de la chirurgie abdominale et vasculaire, de l'obstétrique, la chirurgie gynécologique, la sénologie et la chirurgie urologique, de la neurochirurgie et de la chirurgie ORL, OPH, de la chirurgie ostéo articulaire à tous les âges de la vie
Dr SEDAT	2	Les explorations fonctionnelles : endoscopie, chirurgie interventionnelle
Dr LOPEZ + IBODE	2	En chirurgie cardiaque : principes et les complications de la circulation extra corporelle (C.E.C) et assistances cardiaques
Pr CAMUZARD,	2	La chirurgie reconstructive et plastique
Dr HAIDER, équipe PMO du CHU + IBODE	2	Les transplantations

		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Literté Égalité Fratternité Literté Égalité Fratternité
Dr JACQUEMIN Guillaume	2	Pharmacologie: les différents médicaments, les indications, les risques liés à l'utilisation au bloc opératoire: - Colles biologiques, produits dérivés du sang - Produits hémostatiques, anticoagulants - Produits de contraste - Anesthésiques locaux, anesthésiques, antalgiques - Antibiotiques - Chimiothérapie per opératoire - Implants radioactifs - Les médicaments de conservation de tissus et d'organes - Substituts osseux et biomatériaux
Formateur école IADE Dr BERNARDIN, Dr CARLON	2	Anesthésie: Les principes de l'anesthésie et la réglementation en matière de sécurité anesthésique Les différents types d'anesthésie, les indications, les contre-indications, les complications, et les recommandations de bonnes pratiques associées chez l'adulte, l'enfant et le nouveau-né Les accidents d'anesthésie: allergie, hyperthermie maligne, choc anaphylactique Les répercussions des incidents de l'acte opératoire sur l'anesthésie et de l'anesthésie sur l'acte opératoire

UE 3 Pr BRONSARD

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
ARRIGHI BRUNIN CHIAPPINI	3	Aide opératoire : — Techniques d'aide à l'exposition, à l'aspiration-irrigation et à l'hémostase
Dr DRAI Pr DURAND GAUDRIAULT GERRIET LE GALL-CANDELA OLIVE RAMEL ROUILLER Société BAXTER	3	Dispositifs médicaux implantables: – Définition, types et classes, principes technologiques de fabrication, de fonctionnement et d'utilisation – Cadre législatif, organismes de référence, mode stérilisation – Etude des fiches techniques, contraintes de mise en route de nouveaux matériels, – Stockage



3

- Techniques de drainage sus aponévrotique: pose et de fixation des
- Techniques de ligatures et de sutures
- Techniques d'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère
- Techniques de mise en posture chirurgicale dans les situations complexes
- Techniques de drainage sus aponévrotique: pose et de fixation des
- Techniques de ligatures et de sutures (noeuds profonds)
- Techniques d'exérèse et de reconstruction
- Techniques d'anastomoses des organes et des vaisseaux
- Techniques de réduction et d'immobilisation d'une fracture

UE 4 Pr BAQUE

Société ETHICON Société NEWCLIP Société ORTHOFIX

Société OST Société SYNTHES

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
CDS IBODE Bloc	4	Les équipes opératoires: rôles, responsabilités, composition et fonctionnement
CDS IBODE Bloc PERCIVALLE	4	Le positionnement de l'IBODE au sein d'une équipe pluri professionnelle
BARRE BELLANI BOUILLAGUET BRUNIN FAYACHE FONTAINE FUCH GAU GAUDRIAULT LAUBERTIE- MAGNIANT VERNEUIL VIANO	4	Organisation et coordination au bloc opératoire et en secteurs interventionnels : Organisation du travail, analyse des différentes contraintes Règles en matière d'urgence, de sécurité et de prévention des risques Programmation et régulation opératoire Les outils d'organisation et de concertation, la charte de bloc La chirurgie ambulatoire, Modalités de prise en charge : récupération améliorée après chirurgie (R.A.A.C), la méthode du «fast track»



La gestion des équipes multiples - Les liaisons du bloc opératoire avec les services de l'établissement, et les prestataires extérieurs, - La gestion des situations exceptionnelles et des situations de crise, - La négociation, la gestion du stress, la gestion des conflits au bloc opératoire Santé et sécurité au travail : - Qualité de vie au travail - Ergonomie au travail - Prévention des troubles musculo squelettiques - Prévention des risques psycho sociaux et de la souffrance au travail Sociologie des organisations: - Efficience du soin - Budget des établissements de santé publics et privés (principes de la tarification à l'activité, pôle, GHT et délégation de gestion ...) - Principes de codification des activités chirurgicales - Gestion de production: coûts des organisations, coûts des consommables (Dispositifs Médicaux) et coûts cachés - Flux et gestion des stocks en bloc opératoire - Principes d'élaboration d'un cahier des charges (achats: les types, les principes...les démarches d'achat et d'essais) - Impacts économiques de l'activité de l'IBODE

UE 5 Pr CARLES

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
FOSSE BERROUANE FALETTI	5	Microbiologie, parasitologie, virologie, mycologie et autre agents transmissibles en bloc opératoire
REBROIN LAPLAGNE CAPEYRON ARLOT AUDIBERT	5	Facteurs de risques infectieux au bloc opératoire (classements et indicateurs de morbidité, classement du pronostic anesthésique, discipline chirurgicale et durée de l'intervention)
CARENCO BRUNIN	5	Hygiène et asepsie au bloc opératoire : les règles et recommandations
SERRANO MANZANO AMMENDOLA	5	Stérilisation : le principe, les modes, les procédures selon les caractéristiques des Dispositifs Médicaux (DM).
DUCHENE SAGLIETTO	5	Antiseptiques, désinfectants et détergents au bloc opératoire
DUCHENE SAGLIETTO	5	Précautions standards et complémentaires
MANZANO AMMENDOLA	5	Principes architecturaux en matière d'hygiène (les circuits, les flux, les choix des revêtements)

Fonctionnement d'un pôle





5	Traitement de l'air, de l'eau et les contrôles
5	Mesures d'isolement au bloc opératoire
5	Risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour le personnel et le patient
5	Traçabilité au bloc opératoire : principes, réglementation, ouvertures de salles, check-lists, prises en charge des patients, staffs avec fiches d'intervention
5	Traçabilité des dispositifs médicaux (DM): principes, réglementation, suivi
5	Concepts de la qualité et gestion des risques au bloc opératoire (risques associés aux soins, risques environnementaux et techniques)
5	Vigilances sanitaires au bloc opératoire : identitovigilance, pharmacovigilance, matériovigilance, hémovigilance, logiciovigilance
5	Risques environnementaux et techniques au bloc opératoire: incendie, gaz, électricité
5	Risques associés aux soins au bloc opératoire : infectieux, organisationnel, erreur de côté
5	Management des risques a priori : cartographies, analyse par processus, plans d'actions, suivi des actions
5	Management des risques a posteriori : évènement indésirable associé aux soins (EIAS), comité de retour d'expérience, méthodes d'analyse des risques, retour d'expérience en santé, revue de mortalité et de morbidité, méthodes de résolution de problèmes
5	Déclarations d'évènements indésirables associés aux soins, fiche de signalement
5	Traitement des dysfonctionnements
5	La certification Haute Autorité de Santé (HAS) en établissement de santé, au bloc opératoire et secteurs associés : audits de processus, patient traceur, compte qualité, certification en Groupe Hospitalier de Territoire (GHT), document unique
5	Analyse par processus : management, réalisation (interventionnel), supports
5	Indicateurs spécifiques au bloc opératoire : Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (IPAQSS): Dossier Anesthésique (DAN), Tenue du dossier patient au bloc opératoire (TDPO), Indicateur composite de lutte contre les infections du site opératoire (ICALISO)
5	Les organismes responsables de la sécurité sanitaire, les instances, les tutelles

•	Î	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternisé UNIVERSITE ::: CÔTE D'AZUR ::::
	5	Le rôle de l'IBODE dans la démarche qualité au bloc opératoire, le développement durable: contrôle de la consommation, recyclage et économie, bilans et axes d'amélioration, les indicateurs de suivi
	5	Evaluation des pratiques professionnelles (EPP): concepts, principes, démarches, outils
	5	Veille réglementaire

UE 6 Dr MASSALOU

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
	6	Le tutorat : - Les concepts : tutorat, alternance intégrative, compétence, évaluation - La pédagogie de l'adulte - Les théories d'apprentissage - Les outils d'apprentissage - Le rôle des différents acteurs (Maitre de stage, tuteur, référent)
DURAND BRUNIN LE GALL	6	Le parcours de stage : - Le livret d'accueil, la charte d'encadrement - Les objectifs de stage - La construction du parcours de stage - Les bilans de stage - L'évaluation de la compétence
	6	La conduite des actions de formation : – Les situations particulières liées au bloc – Les situations professionnelles apprenantes – L'analyse des pratiques en bloc opératoire, secteurs interventionnels et secteurs associés

UE 7 Pr DELLAMONICA

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
L. CASTELLO D. LACASSAGNE S. BONNET D. LACASSAGNE L. RAUCOULES Dr CRUZEL Dr FONTAS	7	Méthode basée sur les données probantes «Evidence Based Nursing» (EBN) et raisonnement clinique
	7	Méthode de recherche bibliographique
	7	Utilisation des bases de données de recherche
	7	Utilisation des logiciels de gestion des références bibliographiques



T. MIRA
L. RAUCOULES
D. DONZEAU
V. SALAS
NOGUIERA

1	Fraternite			
7	Méthodologies de recherche (quantitatives, qualitatives et mixtes)			
7	Méthode d'analyse d'un article de recherche			
7	Statistiques appliquées à la recherche en santé et plans d'analyse de recherches qualitatives			
7	De la question de recherche au protocole de recherche : – Les stratégies d'échantillonnage – Les méthodes de recueil de données de recherche: questionnaire, entretien – Les plans d'analyse quantitatifs et qualitatifs – L'éthique de la recherche sur la personne humaine /cadre de référence législatif			
7	Méthodologie : – Elaboration et obtention des demandes d'autorisations – Identification des participants			
7	Planification des étapes de mise en oeuvre de la recherche			
7	Identification des outils d'enquête			

UE 8 Mme LANDI

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
Mme LANDI	8	Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés
	8	Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi)

UE 9 Dr MASSALOU

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
T. MIRA L. RAUCOULES L. CASTELLO D. LACASSAGNE	9	Types de mémoire possibles : - Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ; - Une analyse de pratiques professionnelles ; - Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ; - Un mémoire de recherche



UE 10 Pr CAMUZARD

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
	10	Actualités du système de santé en France, en Europe et à l'international
	10	Evolution du fonctionnement et de l'organisation des établissements de santé et des plans d'urgence
	10	Rôle des instances spécifiques au bloc opératoire
	10	Règlementation des activités en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en chirurgie ambulatoire et en stérilisation
	10	Déontologie au bloc opératoire
	10	Règlementation des activités lors des situations particulières en bloc opératoire : décès sur table, enquêtes balistiques, signalements, prise en charge des détenus
FUCH FAYACHE CHICHE	10	Missions et responsabilités des différents acteurs au bloc opératoire
LE GALL CANDELA	10	Lois bioéthiques appliquées au bloc opératoire
DURAND	10	Textes relatifs aux droits des usagers
	10	Démarche éthique au bloc opératoire et pratique réflexive

UE 11 Optionnelle Pr CARLES

Nom de l'intervenant	UE IBO	Thème
BRUNIN FOSSE FALETTI CARENCO WARIN JAPAUD LAPLAGNE REBROIN AUDIBERT NEGRIN BERROUANE	11	UE 1 : Ecologie microbienne – Bon usage des antibiotiques
	11	UE 2 : Epidémiologie des infections associées aux soins (IAS)
	11	UE 3 : Prévention des infections chez les patiente-s et le personnel de santé
	11	UE 4 : Maîtrise des risques infectieux liés à l'environnement – Développement durable.
	11	UE 5 : Organisation, management, communication, évaluations et démarche. Qualité (certification) dans le cadre de la lutte contre les IAS et la gestion du risque infectieux.

XI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

• Cours magistraux et enseignements dirigés Enseignements en distanciel et en simulation



Mutualisation des enseignements (Cf. Annexe VI et VIb-Enseignants-UE-2022-23) :

Avec d'autres formations d'IBODE : NON

Avec d'autres formations de santé : IPA, sages-femmes et EIA Avec des formations d'autres UFR du même établissement : LAS

Avec des formations d'autres établissements : NON

Stages cliniques :

En référence à l'article 7 de l'arrêté du 10 juin 2021 : Les lieux de stages sont choisis par le directeur de l'institut ou de l'école de formation, en favorisant les stages chez l'employeur pour les apprentis ou dans l'établissement de rattachement pour les étudiants relevant de la formation professionnelle continue, dans le respect des référentiels de certification et de formation ... selon les dispositions régissant le fonctionnement des formations visées à l'article 20 de l'arrêté du 27 avril 2022. Le conseil technique, en attendant le texte de l'installation de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut, est consultée.

Les stages sont représentatifs des différentes situations professionnelles concourant à la formation des IBODE. Sur l'ensemble de la formation, les stages permettent d'acquérir les 9 compétences et de valider les 5 blocs de compétences du référentiel de certification. Le parcours est composé de 47 semaines de stage dont 4 de stage recherche et 6 semaines de stage d'assistance de chirurgie.

Les Modalités de qualification et agréments de stage clinique sont définis en annexe III de l'arrêté du 27 avril 2022. Le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le directeur scientifique sont responsables conjointement de l'agrément des stages, en concertation avec le directeur de l'UFR. Les modalités d'agrément des terrains de stages (liste des terrains de stages et des maîtres de stages agréés) prennent en compte les ressources humaines et matérielles répondent aux apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans le parcours de l'étudiant. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés en chirurgie ou dans le domaine de la recherche et des activités permettant un réel apprentissage.

La liste des terrains de stages clinique et stages recherches et des maîtres de stages agréés est annexée au projet pédagogique (Cf. Annexe V projet pédagogique IBODE 2023).

XII. <u>DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC L'ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE</u>

(Accompagnement des étudiants)

Individualisation de parcours et stratégie de prévention de rupture

La prévention des ruptures concerne l'ensemble du processus de formation, de la sélection jusqu'à la diplomation. Elle implique une collaboration étroite entre l'équipe pédagogique, les tuteurs et les encadrants en stage. Elle nécessite bienveillance, équité de traitement pour l'ensemble des étudiants, consensus de l'ensemble des acteurs et un respect des textes législatifs ainsi que des directives de l'institution et des organismes de tutelles.



Elle s'appuie sur une information éclairée, des outils pédagogiques, une procédure d'accueil renforcée, un travail de collaboration entre encadrants et équipe pédagogique ainsi qu'un suivi individualisé de l'étudiant. (Cf. Annexe XI-évalenseignements et XI-Planning 22-24 avec eval et jury)

Information éclairée

Conditions de vie et d'études

L'information sur les conditions de vie et d'études au sein de la formation doit être à disposition des candidats au concours puis aux primo entrants. (Cf. Annexe-XI-b-Règlement intérieur 2023)

Déroulement des études

Le déroulement de la formation est communiqué et explicité aux étudiants dès leur intégration, tout comme les attendus et les exigences de la formation (éléments également abordés lors des entretiens oraux des concours). Toutes les modifications sont communiquées aux étudiants et répondent aux mêmes exigences.

Les documents relatifs au déroulement de la formation sont affichés, mis à disposition des étudiants et réactualisés par l'équipe pédagogique.

Dispositifs d'aide

Un exposé des différents dispositifs d'aide actualisés annuellement est aussi inclus dans les séquences d'accueil des formations et sont décrites dans le livret d'accueil des étudiants.

Les outils pédagogiques

Un ensemble d'outil est mis à la disposition des étudiants pour faciliter leur intégration, leurs démarches administratives et l'acquisition de leurs compétences :

- Plateformes de cours
- Tutoriels d'accès aux différents outils numérique de E-learning
- Livret d'accueil en stage
- Recueil des principaux textes législatifs et recommandations d'experts des sociétés savantes d'hygiène, de chirurgie et des secteurs interventionnels
- Règlement intérieur
- Projet pédagogique.

L'accueil

- Au sein de l'école d'IBODE
 - ✓ Rencontre et temps de partage entre les promotions



En complément de l'accueil de l'étudiant par l'équipe pédagogique, un temps d'échange et de partage convivial entre étudiants de 1ère année et de 2ème année est proposé en début de formation. Cette rencontre a pour objectif de faciliter la collaboration entre promotions (notamment au cours des enseignements cliniques) et de formaliser un parrainage entre primo entrants et étudiants de 2ème année.

✓ Rencontre avec maitres de stage/encadrants

Les maîtres de stage ou leur tuteur représentant viennent présenter les futurs lieux de stage incontournables à l'apprenant. Ces temps d'échange ont comme objectif de faciliter l'intégration des étudiants au sein des blocs opératoires en apportant une information actualisée sur les organisations et les attendus de l'équipe encadrante.

Au sein des terrains de stage

Une visite des principaux lieux de stage est proposée aux étudiants avant leur mise en stage (Bloc de Pasteur 2 et 1, Bloc de l'Archet 2, IUFC). Ces visites permettent aux étudiants d'appréhender les locaux, l'organisation globale de travail ainsi que les ressources matérielles dont l'étudiant peut bénéficier (vestiaires, parking, self...). Ces visites sont également des moments privilégiés pour aller à la rencontre des maitres de stage, des tuteurs et des encadrants.

La collaboration des maitres de stage et tuteurs/équipe pédagogique

Réunion de travail maître de stage/tuteurs/équipe pédagogique

Des réunions de travail sont proposées chaque année aux maitres de stage ainsi qu'aux tuteurs/encadrants. Elles permettent d'apporter une information sur le déroulement de la formation au sein de l'école, de faire un bilan des promotions, de prendre des décisions concernant l'accompagnement des étudiants en difficulté et d'échanger sur le projet d'encadrement des équipes.

Visite de stage maitre de stage/encadrant/cadre pédagogique

Ces visites permettent de prendre connaissance des spécificités de chaque terrain de stage, d'aller à la rencontre des équipes encadrantes pour mieux apprécier l'offre de stage et la capacité d'accueil. Elles sont également l'occasion d'échanger avec les équipes encadrantes sur leur projet d'encadrement.

✓ Modalités de qualification et agrément des stages précisé en annexe III de l'arrêté de formation du 27 avril 2022. (Cf. Annexe XII-Agrément-stage-recherche-Ecole IBODE-Nice -2022 et XII-Annexe 3 dossier agrément terrain de stage)

Le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le directeur scientifique sont responsables conjointement de l'agrément des stages, en concertation avec le Doyen de l'UFR Médecine.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources humaines et matérielles qu'ils peuvent offrir aux étudiants ainsi que de leurs apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans le parcours de l'étudiant. (Cf. Annexe-XII- Feuille de Stage-2022)

Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés en chirurgie ou dans le domaine de la recherche et des activités permettant un réel apprentissage.



Un formulaire d'agrément est renseigné par le maître de stage, validé par la direction de l'établissement puis envoyé au responsable pédagogique de l'école IBO. Les terrains de stage sont agréés pour une durée de quatre ans au maximum par le directeur de l'école sur proposition du conseiller scientifique après avis du conseil technique.

Une Charte d'encadrement validée existe au sein du GCS auquel appartient l'IFPP (Cf. Annexe XII-3 Charte des stages)

Les périodes en milieu professionnel peuvent se réaliser en établissement de santé public, privé ou auprès de chirurgiens libéraux. Pour les étudiants dont la formation est financée par leur employeur, un maximum de vingt-trois semaines de la période en milieu professionnel peut être réalisé chez cet employeur à condition de ne pas revenir dans le secteur interventionnel dans lequel ils travaillaient antérieurement et dans le respect des disciplines obligatoires et de la présence d'au moins un encadrant infirmier de bloc opératoire diplômé d'État.

Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage sera élaboré et comprendra notamment :

- les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, types d'interventions, particularités des prises en charges...);
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
- les actes et activités qui lui seront proposés ;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;
- les modalités d'accueil et d'encadrement ;
- les règles d'organisation en stage : horaires, présence, obligations diverses.

Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implantée l'école. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire. (Cf. Annexe XIII-feuille de stage)

Évaluation des connaissances et des compétences : il faut distinguer la démarche de certification (évaluation des blocs de connaissances et de compétences présentée en Annexe XIIIc-) de la démarche d'évaluation mise en œuvre au sein du référentiel de formation (évaluation des unités d'enseignement). Les compétences composant le bloc font également l'objet d'une évaluation en milieu professionnel. (Cf. Annexes XIII-c-Evaluation des compétences acquises en milieu professionnel et XIV-lbode-satisfaction de l'encadrement en stage de bloc, interventionnel)

Le suivi individualisé

Le suivi individuel dont bénéficie chaque apprenant (entretien individuel annuel, visite de stage, régulation etc.), permet la détection des difficultés de l'étudiant et favorise la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ciblées sur les



problématiques rencontrées.

- La détection
 - ✓ Suivi des acquisitions des compétences cliniques et théoriques

Les évaluations et appréciations de stage sont traitées et saisies par les formateurs référents de promotion à chaque fin de stage. Chaque étudiant bénéficie d'une visite semestrielle de stage au cours de laquelle le formateur référent de promotion évalue les compétences de l'apprenant et sa progression en lien avec son parcours de stage et l'avancée dans la formation.

Concernant les enseignements théoriques, un bilan des validations des modules est établi et communiqué à chaque étudiant. En cas d'échec, l'étudiant passe les examens de 2ème session dont les dates sont communiquées aux étudiants dès la rentrée.

Toutes difficultés en stage et/ou non validation sont analysées avec l'ensemble de l'équipe pédagogique pour déterminer collégialement les mesures d'accompagnement spécifiques.

✓ Suivi individuel

Un entretien individuel annuel est proposé en début de 2ème semestre et fin de 3ème semestre au cours duquel l'étudiant s'autoévalue et échange avec le formateur référent de promotion et le cadre pédagogique sur les difficultés rencontrées, ce qui permet d'apporter informations, conseils et appuis au regard des problématiques soulevées.

✓ Suivi des absences/retards

La procédure en cas d'absence/retard est communiquée dès le début de la formation à l'étudiant au travers du règlement intérieur (IFPP-Université). Le suivi est assuré mensuellement par la secrétaire qui s'appuie sur les relevés de présence en stage (signés par les maîtres de stage), les états de présence en cours et les documents justificatifs fournis par l'étudiant. Toutes absences prolongées et/ou répétées et retards sont analysés par l'équipe pédagogique et peuvent faire l'objet de stage de rattrapage.

- Les mesures d'accompagnement spécifiques
 - ✓ Visite de stage à la demande des encadrants, de l'équipe pédagogique ou de l'étudiant

En cas de difficultés en stage, une visite complémentaire est instaurée dans les 7 jours. L'objectif de cette visite est d'apporter un soutien aux encadrants, de faire un bilan avec l'apprenant sur ses compétences cliniques/pratiques et de déterminer des pistes d'amélioration. Elle est aussi l'occasion de régler d'éventuels conflits et/ou des problématiques de comportement inappropriés de l'étudiant.

✓ Entretien individuel complémentaire

Sur rendez-vous, l'étudiant peut solliciter l'équipe pédagogique en cas de difficulté. De son côté, l'équipe pédagogique peut convoquer celui-ci si elle détecte des difficultés, l'objectif étant de faire un bilan et de mettre en place un contrat pédagogique adapté à la situation.

✓ Régulation de « mémoire » individuelle ou travail d'intérêt professionnel

Dans le cadre de leur travail professionnel, les étudiants bénéficient de l'aide de leur Directeur de mémoire ainsi que de



guidances collectives. Associé à ce dispositif, une ou plusieurs guidances individuelles sont programmées à la demande de l'apprenant où en cas de difficulté détectée par l'équipe pédagogique. (Cf. Annexe XV-prog-évaluation enseignements-par-semestre)

✓ Accompagnements administratifs si besoin par la secrétaire de l'école d'IBODE

Des ressources institutionnelles d'aide individuelle

Les services sociaux universitaires

Aide à la mobilité, aide logement, bourse, médecine universitaire

https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Les services départementaux et régionaux

Aide à la mobilité ZOU, https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes/

Une consultation avec un psychologue

https://santepsy.etudiant.gouv.fr/

Qualité de vie au travail du CHU

Mme Sabine MACCARIO (Psychologue - Médecine du travail) et Mme Florence LOBERTI (Psychologue - DRH)

XIII. <u>DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC L'ECOLE (S)</u> <u>ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE</u>

(Analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants)

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification au 1er janvier 2022. Cette certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. L'école IBODE est certifiée par le label Qualiopi depuis le 10 décembre 2021 (Certificat RN 0149) suite à l'audit de certification auquel elle a pris part les 29 et 30 novembre 2021, cette labellisation est valable 3 ans.

Le référentiel Qualiopi est organisé autour de différents critères qualité dont l'un correspond au recueil et à la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées. (Cf. Annexe XVII-Qualiopi-Certificat RN 0149)

- Evaluation de la formation par les étudiants :
 - ✓ Évaluation globale

Une évaluation globale est réalisée par entretien individuel et Web formulaire : Annexe XII-éval-enseignements (Cf. Annexe X-prog-évaluation enseignements-par-semestre)

A l'issue du 1er semestre, 2ème ou 3ème semestre et 6 mois après la diplomation, il est procédé à l'évaluation de la qualité de la formation. Les modalités sont diverses, par entretien individuel présentiel et/ou en Visio conférence



ainsi qu'avec l'utilisation de la plateforme « Microsoft Forms ». Ces évaluations permettent de mettre en œuvre les réajustements nécessaires.

✓ Évaluation des stages

Les instituts de formation en santé et les terrains de stage se sont engagés dans une démarche qualité, en lien avec la charte d'encadrement visant à mesurer la qualité de vie et les conditions d'apprentissage des apprenants accueillis en stage, à identifier et à répondre à leurs besoins en termes de formation clinique, technique, organisationnelle et relationnelle.

Pour cela, à la fin de chaque stage, un questionnaire de satisfaction (Annexe XVI- Eval satisfaction stages) est proposé aux apprenants. L'analyse des résultats et les actions d'amélioration proposées en regard, seront ensuite transmises aux apprenants et aux professionnels de santé.

✓ Le processus de traitement des réclamations

Dans le cadre de la démarche qualité de l'IFPP, il apparait nécessaire d'assurer un suivi des difficultés ou dysfonctionnements rencontrés sur les lieux de stage ou sur les lieux de vie et d'enseignement. Pour cela, une fiche de régulation partagée a été mise en place au sein de l'institut de formation ; le cas échéant des réunions de la cellule de régulation au sein de la structure peuvent avoir lieu.

✓ L'amélioration continue et le plan d'action.

Au minimum tous les 2 mois, le comité de pilotage de la démarche de certification Qualiopi est réuni. À cette occasion, la cellule qualité composée des référents qualité de chaque filière de formation initiale ou structure de formation continue analyse les déclarations avec réclamation des parties prenantes. Elle élabore les plans d'actions et accompagne les équipes dans le déploiement de ces plans, si nécessaire.

Un bilan semestriel est présenté par la cellule qualité gestion des risques lors d'une réunion de coordination. Il comporte un bilan statistique des déclarations et un bilan du suivi des plans d'actions.

XIV. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Mutualisation des enseignements : un partenariat existait avec les écoles d'IADE et de Sages-femmes dès l'ouverture en 2018. Les enseignants responsables des UE collaborent afin de développer et maintenir un haut niveau d'enseignement (Master) sur les structures respectives avec une mutualisation d'une partie des forces d'enseignements et d'encadrement des partenaires.

ESF: Sandra MACCAGNAN maccagnan.s@chu-nice.fr; EIA: ecole-infirmier-anesthesiste@chu-nice.fr

Mutualisation des cours d'anatomie avec les étudiants en première année de santé et les étudiants de l'Institut de Formation des masseurs Kinésithérapie IFMK de Nice dont le Pr Nicolas BRONSARD assure la direction des enseignements LAS et sa vice-présidence.

De nouvelles mutualisations ont été mises en place et concernent les enseignements en pratique avancée (UE 1 : Sciences infirmières et pratique avancée). Ces enseignements sont sous la responsabilité des deux infirmiers hospitalo-



universitaires : Mme Laurence Castello/M. Thierry Mira, Direction Pr CLUZEAU. Cet enseignement est destiné à comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancée, à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières, approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières, approfondir la relation thérapeutique. À l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants : Maitriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée, consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée, maitriser les modèles et théories en sciences infirmières, les principes de l'épistémologie, les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.

Thierry MIRA mira.t@chu-nice.fr, Laurence Castello Laurence.CASTELLO@univ-cotedazur.fr

De nouveaux partenariats dans le domaine de l'hygiène hospitalière proposée en tant qu'UE optionnelle sous la direction du Pr Michel CARLES sont également acquis.

XV. AVIS DES INSTANCES DE l'UNIVERSITE

- De la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique : 12 Octobre 2023
- Du conseil d'administration : 19 octobre 2023

XVI. AVIS DES INSTANCES ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

 Instance(s) compétente(s), le conseil technique est planifié au 20/09/2023 au cours duquel seront désignés les membres du conseil de discipline, conformément à l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.